

ÉDITION 1^{er} TRIMESTRE 2023 #21



L'Agglo

le Mag

LE MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION
de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES



TAINTRUX

ACTUALITÉS > ÇA S'EST PASSÉ SUR NOTRE TERRITOIRE



1

#1 Des vœux de proximité

À Fraize (photo), comme sur d'autres communes de l'Agglomération, le mois de janvier a été l'occasion pour les maires de présenter leurs vœux pour la nouvelle année à leurs administrés. Des cérémonies auxquelles a pris part, en qualité de président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, Claude George.



2

#2 Une bougie de plus pour Les Négresses Vertes

Dans le cadre de leur tournée événement marquant le 30^e anniversaire de «MLAH», les Négresses Vertes ont fait halte, le temps d'un concert programmé par le Spectacle Vivant, à l'Espace Georges-Sadoul de Saint-Dié-des-Vosges où ce groupe mythique du rock alternatif était attendu par un public acquis !



3

#3 De nouveaux composteurs dans les écoles

Des composteurs équipent plusieurs établissements dont l'école Jules-Ferry de Fraize, l'école Hubert-Curien de Nompattelize, l'école Launois de Ban-de-Sapt ou le groupe scolaire Joli-Bois de Raon-l'Étape. L'Agglomération investit pour réduire le poids des ordures ménagères produites par les écoles tout en optimisant leurs activités de jardinage !



4

#4 Bus : Sylvia a déménagé

Le guichet du réseau de bus intercommunal Sylvia est désormais à disposition du public dans le hall de la gare SNCF de Saint-Dié-des-Vosges !

Il est ouvert du lundi au samedi de 8 h à 17 h 30, sauf jours fériés.

Renseignements au 0 800 880 67

(service & appels gratuits)

ou sur sylvia.saint-die-des-vosges.fr

EDITO > LE MOT DU PRÉSIDENT**UNE NOUVELLE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA SOLIDARITÉ**

Chères habitantes, chers habitants,

L'année 2022 a été rythmée par un contexte géopolitique, sanitaire et socio-économique compliqué. Le conflit aux portes de l'Europe qui perdure, la crise énergétique et le contexte économique tendus ont ponctué cette fin d'année. Pourtant malgré ce climat incertain, je veux rester optimiste et confiant pour cette nouvelle année 2023.

Face à une inflation inévitable, nous devons, plus que jamais, faire preuve de solidarité pour tendre progressivement vers l'harmonisation du territoire, que ce soit en termes d'eau potable et d'assainissement dont les réflexions engagées aboutiront progressivement à une convergence des tarifs, ou en termes de ramassage des ordures ménagères dans le cadre duquel, l'enquête en porte-à-porte qui va démarrer constituera le préalable à la mise en place, au 1er janvier 2024, de la redevance incitative.

Nous devons accentuer la solidarité avec nos communes rurales en maintenant le dispositif des fonds de concours, par lequel plusieurs projets d'investissement ont pu voir le jour grâce au soutien

financier de l'Agglomération.

Mais 2023 ne sera pas uniquement synonyme de contrainte et de résilience. Elle sera également marquée par notre Projet d'Aménagement et de Développement (PADD), véritable feuille de route de notre politique d'aménagement, et par le Contrat Local de Santé duquel découle une cartographie du territoire permettant, à terme, la mise en œuvre de mesures visant à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Surtout, 2023 sera l'aboutissement d'un grand projet culturel engagé à Saint-Dié-des-Vosges depuis plusieurs années, celui de La Boussole dont l'ouverture programmée au printemps devrait faire le bonheur des petits et des grands.

Chères habitantes, chers habitants, je tiens à vous renouveler tous mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Une année qui se veut charnière et placée sous le signe de la cohésion.

Claude George

Président de la communauté
d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

Retrouvez notre guide
des mobilités 2023
en pages centrales,
emmenez-le partout
avec vous dans
l'agglomération !

**AU SOMMAIRE****#04 > AVANCER**

- Urbanisme : le devenir de l'Agglomération projeté
- Ruralité : un coup de pouce de 403 256 € pour les communes

#08 > DÉVELOPPER

- Projet alimentaire territorial : cultivons pour demain
- Senones : un acte fondateur pour le château

#12 > VIVRE ENSEMBLE

- La redevance incitative toque à la porte
- Le contrat local de santé fait parler les chiffres
- La Boussole : plus que quelques semaines !

#16 > UNE COMMUNE DANS L'AGGLO

- Taintrux

#18 > LES TEMPS FORTS**#20 > PORTRAIT**

- Yves Sertelet

Magazine trimestriel de la communauté d'agglomération
de Saint-Dié-des-Vosges
7, place Saint-Martin - Saint-Dié-des-Vosges
Directeur de la publication : Claude George
Rédaction, illustrations, réalisation technique,
photographies : service Communication
Impression : l'Ormont imprimeur - 03 29 56 17 59
www.ormont-imprimeur.com - Saint-Dié-des-Vosges
Charte graphique : DargDesign - 06 09 53 52 46
www.dargdesign.com - Anould
Diffusion : Médiapost / **Dépot légal** - février 2023



URBANISME LE DEVENIR DE L'AGGLO PROJETÉ

Fondamentales dans l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH), les premières orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ont été présentées aux élus. L'objectif étant de maintenir la population intercommunale à 75 000 habitants en 2035.

En vulgarisant le document à sa plus simple expression, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) présenté au conseil communautaire du 14 novembre constitue l'orientation politique du territoire avec le prisme environnemental. Sa vocation est primordiale : il doit servir de base au futur Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH) déterminant les souhaits de développement et d'aménagement du territoire, conformément à la loi. Finalisée, cette feuille de route devrait permettre de maintenir la population intercommunale à 75 000 habitants en 2035, tout en préservant une ambition de haute qualité environnementale et en renforçant une armature urbaine, c'est-à-dire une solidarité entre les différentes communes.

Définitivement approuvé au printemps 2024, le projet d'aménagement et de développement durable résulte d'un travail de fond mené depuis la création de la communauté d'agglomération en 2017 en étant appuyé par des réunions publiques et un diagnostic du territoire réalisé en 2019 mais aussi par dix-huit ateliers permettant aux élus de définir les besoins réalistes.

Notamment en matière de logement où des créations et une réduction de la vacance sont attendues pour définir un nouveau programme particulier d'urbanisme valorisant le territoire.

« *Ce document doit être bien argumenté pour que l'État accepte notre raisonnement et nous permette d'arriver à ces créations de logements et à ce zonage* », explique Jacques Jalais, 13^e vice-président communautaire.

Pour ce faire, toutes les thématiques ont été étudiées. L'offre de logement certes, mais également le potentiel développement économique pouvant permettre de générer des emplois, les équipements et services aux habitants, la problématique de la mobilité et d'accessibilité au territoire comprenant également l'accessibilité au débit numérique, la qualité paysagère, sans omettre la clé de voûte du projet : la thématique environnementale. Évidemment, ces prochains mois, ce travail se poursuivra avec notamment la mise en place d'autres réunions qui affineront, zone par zone, les besoins. Branche après branche, le nid poursuit ainsi sa construction.

AU FIL DES CONSEILS

Tarifs Eau et Assainissement : la solidarité prime !

Au cours de l'année, pour l'Eau et l'Assainissement, des réflexions seront menées afin de tendre vers une convergence des prix. Mais face à une inflation des coûts de traitement à hauteur de 6 %, le temps est à la première union.

Une première union qui est visible pour la régie Eau qui regroupe 75 des 77 communes intercommunales, Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Étape étant sous délégation de service public. Devant faire face à une augmentation de 210 000 € par an, l'Agglomération a fait le choix, lors du conseil communautaire du 19 décembre, d'augmenter les tarifs selon trois catégories de communes : celles dont les tarifs du mètre cube sont inférieurs à 1 € HT, celles qui sont entre 1 et 1,75 € HT et celles au-dessus de 1,75 € HT. Pour les premières, l'augmentation est de l'ordre de quinze centimes pour un mètre cube, pour les secondes de dix centimes et pour les troisièmes, de cinq centimes. Soit une moyenne au mètre cube de 1,72 € HT qui correspond à la moyenne nationale.

Sur 12 communes, toujours dans cette optique d'harmonisation, la hausse se veut légèrement plus élevée en raison des différents excédents ne permettant pas de couvrir la charge de travaux. « *Ce sont des hausses individuelles qui avaient été actées et qui avaient fait l'objet de plans de financements spécifiques* », précise Yannick Poirot, directeur des Affaires Financières à l'Agglomération.

Côté Assainissement, même principe pour les 27 communes concernées par un assainissement collectif et non-soumises à une délégation de service public. Pour combler un supplément de 100 000 euros par an, l'augmentation est de quinze centimes pour les communes payant moins de 1 € HT le mètre cube, dix centimes pour celles entre 1 € et 1,75 € HT et cinq centimes pour celles dont le tarif au mètre cube va au-delà de 1,75 €. Des augmentations auxquelles s'ajoutent, comme pour l'Eau, des hausses individuelles afin de couvrir la charge de travaux demandés par les communes.

Là encore, le tarif moyen est proche de la moyenne nationale. Un effort certes, mais un effort nécessaire.



Fonds de concours

Fidèle à sa volonté d'aider les communes rurales du territoire dans leur développement, la communauté d'agglomération vient de valider l'attribution de plusieurs fonds de concours, les derniers de l'année 2022. L'idée étant de compenser, en partie, le reste à charge incombant aux communes effectuant des travaux et ayant déjà bénéficié, ou non, de subventions provenant de l'État, la Région ou le Département (lire pages suivantes).

Biffontaine

Réhabilitation d'un bâtiment communal

Coût : 432 248,10 € HT

Reste à charge : 79 362,50 € HT

Fonds de concours : 26 190,90 €

Bionville

Réfection de voiries

Coût : 5 725 € HT

Reste à charge : 5 725 € HT

Fonds de concours : 1 717,50 €

Etival-Clairefontaine

Aménagement d'un axe structurant

Coût : 110 648,20 € HT

Reste à charge : 61 866 € HT

Fonds de concours : 19 123,56 €

Le Puid

Réfection de la voie communale de la Meu

Coût : 8 515 € HT

Reste à charge : 8 515 € HT

Fonds de concours : 2 554,50 €

Luvigny

Travaux de voiries

Coût : 85 400 € HT

Reste à charge : 82 150 € HT

Fonds de concours : 30 772,58 €

Provençères-et-Colroy

Réhabilitation d'une aire de jeux

Coût : 17 552,02 € HT

Reste à charge : 17 552,02 € HT

Fonds de concours : 5 265,60 €

Taintrux

Restructuration du bâtiment du Haut-Fer

Coût : 1 083 132,23 € HT (première tranche : 237 257,54 € HT)

Reste à charge : 150 000 €

Fonds de concours : 27 645,29 €



RURALITÉ UN COUP DE POUCE DE 403 256 € POUR LES COMMUNES

Les évolutions apportées, fin 2021, au règlement des Fonds de concours ont porté leurs fruits. Alors qu'elles ne dépassaient pas les 300 000 euros/an jusque-là, les attributions ont explosé en 2022, avec un total de 403 256 euros versés directement aux petites communes rurales pour soutenir leurs investissements !

C'était une volonté, et non une obligation, de la communauté d'agglomération exprimée dès les premières heures de son existence, en janvier 2017 : la création d'un dispositif "Fonds de concours" permettant d'aider les petites communes rurales à mener des investissements certes nécessaires, mais lourds pour leurs budgets souvent modestes.

L'intercommunalité permet d'être plus forts tous ensemble, mais permet aussi de renforcer la solidarité entre l'Agglomération et ses communes membres. Et le dispositif Fonds de concours s'inscrit pleinement dans cette logique de solidarité puisque, chaque année depuis 2017, une enveloppe budgétaire est allouée aux projets relevant de la transition énergétique et des économies d'énergie, de l'accessibilité des services, de la rénovation ou la création d'équipements culturels, de la restauration ou de la mise en valeur du patrimoine communal, des aménagements de voirie (hors travaux de chaussée), des travaux d'espaces verts le long d'axes routiers structurants, de la déconstruction de ruine visible depuis le domaine public sous maîtrise d'ouvrage commu-

nale, ou relevant encore de la création, de l'aménagement, de l'extension ou de la rénovation d'aires de loisirs, de jeux, de détente au sein d'espaces habités, en libre accès à tout public.

Depuis 2017, plusieurs modifications ont été apportées au règlement afin de répondre encore mieux aux besoins des petites communes. Les dernières (décembre 2021) consistaient notamment en la possibilité d'intégrer également la maîtrise d'œuvre dans la prise en charge de l'Agglomération, et de soutenir des projets dont le montant est compris entre 5 000 et 150 000 euros HT, là où le plafond était fixé à 100 000 euros auparavant.

Et ces modifications ont porté leurs fruits, puisque l'enveloppe de 450 000 euros a été consommée à hauteur de 403 256,75 euros, alors qu'on n'avait jamais dépassé les 299 000 euros jusque-là, sans pour autant augmenter le nombre de projets ainsi soutenus par la communauté d'agglomération (21 en 2022). Depuis sa création, l'intercommunalité a soutenu 61 communes par le biais des Fonds de concours.

EN 2022 : 21 dossiers montant prévisionnel total : 403 256 €

- Éclairage public
- Création/réhabilitation d'aires de jeux et aires de loisirs
- Rénovation énergétique, accessibilité, mise en valeur du patrimoine
- Voiries
- Aménagement de bourg, d'un axe structurant.

1 - Saint-Léonard

Réhabilitation et création d'une salle de formation dans un bâtiment communal
Montant de l'opération : 188 867,30 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 10 297,50 €
Aides prévisionnelles Maîtrise d'œuvre : 1 029,75 €
Total fonds de concours : 11 327,25 €

2 - La Voivre

Aménagement de Bourg
Montant de l'opération : 337 460 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 15 216 €
Aides prévisionnelles Maîtrise d'œuvre : 414,83 €
Total fonds de concours : 15 630,83 €

3 - La Salle

Aménagement de Bourg - Lotissement du Clair Matin
Montant de l'opération : 179 370 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 10 285,80 €
Aides prévisionnelles Maîtrise d'œuvre : 462,45 €
Total fonds de concours : 10 748,25 €

4 - Arrentès-de-Corcieux

Rénovation d'un bâtiment communal / salle polyvalente : isolation et rénovation du bâti existant
Montant de l'opération : 325 214 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 21 976,41 €
Total fonds de concours : 21 976,41 €

5 - Corcieux

Modernisation du parc d'éclairage public
Montant de l'opération : 313 407,50 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 30 119,25 €
Aides prévisionnelles Maîtrise d'œuvre : 712,99 €
Total fonds de concours : 30 832,24 €

6 - La Chapelle-devant-Bruyères

Travaux de restructuration et mise en accessibilité du bâtiment mairie-école
Montant de l'opération : 682 053,74 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 41 445 €
Aides prévisionnelles Maîtrise d'œuvre : 4 144,50 €
Total fonds de concours : 45 589,50 €



7 - Bertrimoutier

Création d'une aire de jeux extérieurs sécurisée pour enfants de 1 à 16 ans
Montant de l'opération : 73 563,13 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 25 747,10 €
Total fonds de concours : 25 747,10 €

8 - Lesseux

Réfection de voiries
Montant de l'opération : 149 029 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 44 262,05 €
Total fonds de concours : 44 262,05 €

9 - Lubine

Création d'une aire de jeux extérieurs sécurisée
Montant de l'opération : 48 482 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 14 544,60 €
Total fonds de concours : 14 544,60 €

10 - Nayemont-les-Fosses

Rénovation et extension de l'aire de loisirs des Goutys
Montant de l'opération : 14 856,27 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 4 456,88 €
Total fonds de concours : 4 456,88 €

11 - Saint-Michel-sur-Meurthe

Réalisation d'un parcours sportif et de deux aires de jeux
Montant de l'opération : 197 750 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 45 000 €
Aides prévisionnelles Maîtrise d'œuvre : 728,19 €
Total fonds de concours : 45 728,19 €

12 - Les Poulières

Construction d'une mairie
Montant de l'opération : 289 150 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 10 252,79 €
Aides prévisionnelles Maîtrise d'œuvre : 1 881,63 €
Total fonds de concours : 12 134,42 €

13 - Raon-les-Leau

Aménagement de la voie d'accès au château d'eau
Montant de l'opération : 9 825 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 2 047,50 €
Total fonds de concours : 2 047,50 €

14 - Wisembach

Création d'un terrain de pétanque et aménagement d'un parcours VTT
Montant de l'opération : 16 538,64 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 4 961,59 €
Total fonds de concours : 4 961,59 €

15 - Etival-Clairefontaine

Aménagement d'un axe structurant par la viabilisation de parcelles
Montant de l'opération : 110 648,20 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 18 556,71 €
Aides prévisionnelles Maîtrise d'œuvre : 566,85 €
Total fonds de concours : 19 123,56 €

16 - Le Puid

Réfection de la voie communale de la Meu
Montant de l'opération : 8 515 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 2 554,50 €
Total fonds de concours : 2 554,50 €

17 - Luvigny

Travaux de voiries
Montant de l'opération : 85 400 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 28 752,50 €
Aides prévisionnelles Maîtrise d'œuvre : 2 020,08 €
Total fonds de concours : 30 772,58 €

18 - Biffontaine

Réhabilitation d'un bâtiment communal
Montant de l'opération : 432 248,10 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 23 805,75 €
Aides prévisionnelles Maîtrise d'œuvre : 2 382,15 €
Total fonds de concours : 26 190,90 €

19 - Bionville

Réfection de voirie
Montant de l'opération : 5 725 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 1 717,50 €
Total fonds de concours : 1 717,50 €

20 - Provençères-et-Colroy

Réhabilitation d'une aire de jeux
Montant de l'opération : 17 552,02 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 5 265,60 €
Total fonds de concours : 5 265,60 €

21 - Taintrux

Restructuration du bâtiment du Haut-Fer
Montant de l'opération : 1 083 132,33 € HT
Aides prévisionnelles Travaux : 25 057,80 €
Aides prévisionnelles Maîtrise d'œuvre : 2 587,49 €
Total fonds de concours : 27 645,29 €

DÉVELOPPER >

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL CULTIVONS POUR DEMAIN

Chef de file sur la thématique précarité alimentaire, le Pays de Déodatie, dont est membre la communauté d'Agglomération, s'applique à concevoir un vaste Programme alimentaire territorial qui vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation, ainsi que soutenir l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou encore les produits locaux dans les cantines.

Qu'est-ce qu'un PAT ?

Pour faire simple, il s'agit d'une labélisation nationale destinée à reconnaître une démarche territoriale visant à relocaliser l'alimentation et disposer d'une alimentation de qualité. Le PAT doit être issu d'une démarche globale, ancré sur le territoire et multi-partenarial. Il doit traiter 3 axes de travail :

la restauration collective, la lutte contre le gaspillage alimentaire et, autant que faire se peut, éradiquer la précarité alimentaire.

Dans le cadre du plan de relance, les PAT en émergence peuvent se faire labelliser par le PNA (Programme national alimentaire).

La labellisation « PAT Niveau 1 » permet, d'une part, la reconnaissance nationale de l'engagement territorial, mais aussi une possibilité de financement dédiée à l'émergence du PAT et une seconde possibilité de financement via les crédits dédiés aux PAT pour les différents porteurs de projets du territoire.

Cette labellisation peut aussi s'accompagner d'une aide financière pour faciliter la mise en place du PAT (max 100 000 € sur 3 ans à 70% max).

Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture encourageant leur développement depuis 2014, les projets alimentaires territoriaux sont élaborés à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens...). Des conventions sont établies, de façon que chacun y développe sa spécialité. Les partenaires institutionnels, dont la Région Grand Est, la DRAAF Grand Est Financeur (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), la direction départementale des territoires des Vosges, le conseil départemental des Vosges apportent un soutien actif à la mise en œuvre du projet.

La démarche de Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), initiée en janvier 2019 sur le thème du « Bien Vivre », propose le thème « S'alimenter ». Ce dernier ayant été largement plébiscité par les acteurs du territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges qui s'attachent à en définir les prospectives.

En Pays de Déodatie, la politique environnementale et économique de la communauté de

communes Bruyères Vallons des Vosges projette d'impulser une nouvelle dynamique économique locale, innovante et durable. Ce qui cadre parfaitement avec les encouragements et les accompagnements des réouvertures paysagères souhaitée par le Projet alimentaire territorial (PAT).

De son côté, le Pays pilote sur le territoire un Contrat de transition écologique (CTE) pour les années 2020 à 2024. Tournée sur une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, le Pays a identifié le développement des circuits courts et la valorisation d'une production locale de qualité comme leviers de maintien de l'agriculture de montagne et de piémont, tout en restant économiquement viable. Ainsi, la démarche de diagnostic préalable à la mise en place d'un PAT a été identifiée comme axe de travail prioritaire dans le CTE.

Engagé sur la déclinaison de la Trame Verte et Bleue, le Pays travaille avec les acteurs de l'agriculture pour le maintien de prairies à hautes valeurs environnementales et l'adaptation au changement climatique de l'activité agricole.

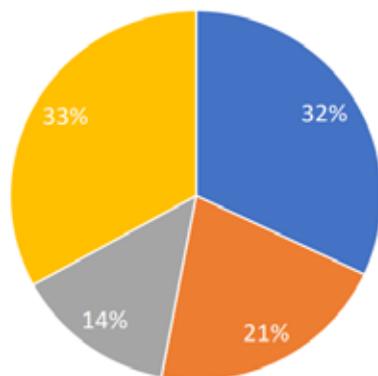
Un diagnostic commun et une action pilote

Les 3 structures se sont entendues autour d'une convention tripartite signée le 25 septembre 2019 et valable jusqu'en septembre 2021, afin d'entreprendre un diagnostic centré sur la restauration collective pouvant servir de base pour la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial. Le diagnostic sera complété sur le volet gaspillage et sur la précarité alimentaire.

L'accompagnement d'un projet pilote d'un restaurateur et d'une classe a été engagé afin d'intégrer les objectifs de la loi EGALIM, action confortée par des sessions de formation restaurateurs en 2021 et un volet communication. Le tout faisant l'objet d'une réponse à l'appel à projet régional du Programme national pour l'alimentation (PNA).

CONTEXTE GASPILLAGE

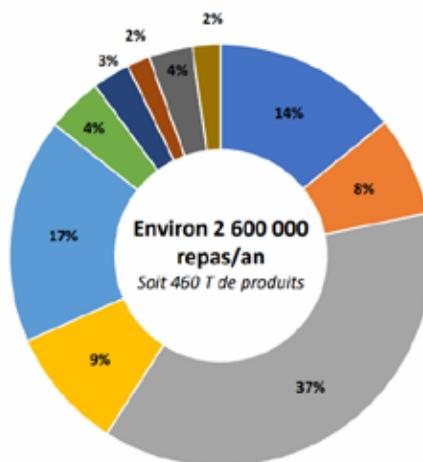
Répartition des pertes et du gaspillage alimentaire selon les étapes de production



- Production
- Transformation
- Distribution
- Consommation

CONTEXTE RESTAURATION COLLECTIVE

Pourcentage de repas par an par secteur



- Ecoles
- Hôpital de Gérardmer
- Hôpitaux et EHPAD
- Collèges
- Lycées
- Scolaire privé
- Crèches
- Centres de loisirs
- Portages à domicile
- Cantine Saint Charles

- Cantines
- Réparties sur 47 communes
 - Desservies par 31 fournisseurs

Les premiers résultats du diagnostic

Le diagnostic partagé a permis d'identifier les problématiques locales et d'associer les acteurs locaux. Il est constaté que le territoire dispose d'une grande diversité des produits, notamment en viandes et produits laitiers. Mais une insuffisance sur la production de légumes apparaît.

La demande de produits locaux de qualité par les consommateurs est constante et sans ambiguïté. Par ailleurs, il est calculé que la restauration collective représente plus de 2 605 643 repas par an sur le territoire du Pays, soit plus de 460 tonnes de produits consommés par an. Là se pose un problème de compatibilité de l'offre et de la demande, surtout vis-à-vis de la restauration collective : volume, format, type. La loi EGALIM concernant les restaurants collectifs publics, et certains privés, impose d'introduire 50% de produits durables dont 20% de produits bio d'ici 2022. Il existe aussi des problèmes logistiques.

Quelques chiffres interpellent

La surface agricole représente 25 000 ha, soit 21% du territoire de la Déodatie

24 % sont des terres arables ; 75 % sont réservées aux cultures permanentes et prairies ;

1 % va à d'autres terres agricoles. Majoritairement, il est travaillé à l'élevage bovin lait et mixte.

57 % des agriculteurs sont âgés de plus de 46 ans.

Le taux de pauvreté chez les moins de 30 ans est estimé à 29,7% pour la communauté d'agglomération déodatienne ; à 21,8% pour la communauté de communes Bruyères, Vallons des Vosges.

Une vulnérabilité face à la mobilité s'explique par une baisse dans le secteur industriel alors que le tertiaire augmente.

Au global, on compte 10 700 emplois de moins en 40 ans. Le taux de chômage s'affiche à 17,7% en Déodatie et reste dans la moyenne régionale.

Sur le territoire, 561 familles bénéficient de colis alimentaires.

DÉVELOPPER >

PATRIMOINE SENONES : UN ACTE FONDATEUR POUR LE CHÂTEAU

Parce qu'il a connu de nombreuses mésaventures, le «Premier château des Princes de Salm» est un édifice menacé. Pour sauver ce monument majeur de l'architecture senonaise, la Fondation du Patrimoine a ouvert une campagne de dons en classant le dossier comme emblématique.

Qu'est-ce que la Fondation du Patrimoine ?

Organisme privé indépendant à but non lucratif créé par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour objectif de sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine. Pour cela, elle offre des aides financières qui se traduisent par des donations, des collectes ou des mécénats.

Dans les Vosges, elle est sectionnée en trois secteurs, parmi lesquels celui du pays de la Déodatie sous la responsabilité de Patrice Fève et comprenant les intercommunalités de Bruyères, Gérardmer et Saint-Dié-des-Vosges.

Au sein de la communauté d'agglomération déodatienne, trois projets font actuellement l'objet d'une collecte dont les dons sont déductibles des impôts : à Senones, Etival-Clairefontaine et Provençères-et-Colroy.

À l'hôtel dit "de Bilistein", plus communément appelé « Premier château des Princes de Salm », il y avait vraiment péril en la demeure. Situé en plein cœur de Senones et physiquement traversé par une route départementale, ce bâtiment d'abord habité par la principauté de Salm avant d'être investi par divers autres occupants, a été victime d'un incendie emportant toiture et planchers le 17 septembre 1994. L'effondrement d'une dalle intérieure en décembre 2020 n'a fait que confirmer les craintes : un pan de l'architecture senonaise, et plus globalement de l'agglomération déodatienne, était sur le point de définitivement tomber en ruine.

Pour le sauver, la municipalité locale, propriétaire depuis 2020, a multiplié les initiatives. Elle a d'abord mené des premiers travaux d'étalements en décembre 2021 pour consolider un bâtiment d'une fragilité extrême puis elle a déposé un dossier à la Mission Bern de la Fondation du Patrimoine. Un dépôt effectué fin 2021 a été suivi d'une bonne nouvelle en mars 2022 : le projet est retenu pour faire l'objet d'une collecte, avec le "statut" de seul dossier

emblématique 2022 dans le Grand Est. « On n'en est pas peu fiers. Ça veut dire qu'il y a une reconnaissance du patrimoine de Senones », résume Sandrine Michel, directrice des services municipaux senonais.

Etre sélectionnée assure à la commune d'obtenir 450 000 € en provenance des aides de la Mission Patrimoine, 15 000 € de mécénats et d'aides, mais aussi une somme pouvant aller jusqu'à 50 000 € selon la collecte permettant à qui le souhaite de contribuer jusqu'en juillet 2025. Des aides bienvenues quand on sait que le montant des travaux effectués en trois tranches est estimé à près de 2,5 millions d'euros, maîtrise d'œuvre comprise. Murs, charpente, toiture, fenêtres, façades, huisseries : tout, ou presque, sera refait.

« L'idée est aussi de faire d'autres opérations pour y mettre des projets qui resteront ouverts au public », présente Sandrine Michel.

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/premier-chateau-des-princes-de-salm-a-senones

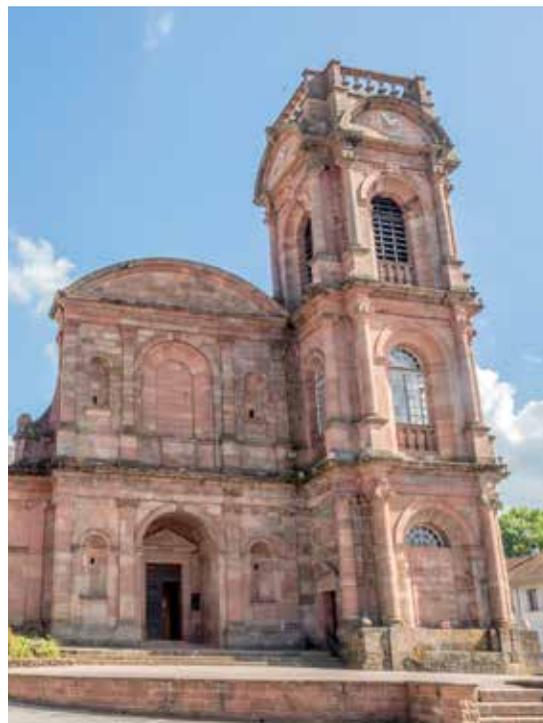
Un nouveau vitrail pour l'abbatiale d'Étival-Clairefontaine

À Étival-Clairefontaine, l'église est au centre de la ville. Plus qu'une vérité géographique, l'abbatiale Saint-Clément est l'un des atouts touristiques majeurs du territoire, en étant même qualifiée de « joyau » par Aurélien Bansept, maire de la commune.

Construit par les chanoines prémontrés dès 1147, le monument fait partie de la « *croix monastique des Vosges* » en compagnie d'autres édifices religieux basés à Bonmoutier, Moyemoutier, Senones et Saint-Dié-des-Vosges.

Traversant de nombreux siècles, l'abbatiale n'a en revanche pas été épargnée par la Seconde Guerre mondiale en étant en grande partie détruite lors de son dynamitage le 9 novembre 1944. Dès lors, un travail de reconstruction a été mené : une partie des vitraux, la toiture de la sacristie, deux tableaux du martyr de saint Sébastien, ou encore l'orgue, ont fait l'objet d'interventions.

Désormais, c'est un vitrail dédié à saint Pierre, dont l'esquisse a été réalisée par un Stivalien, qui est souhaité pour prendre place dans la grande verrière de l'abbatiale. Pour ce faire, comme c'était déjà le cas pour d'autres projets,



un appel à la Fondation du Patrimoine avait été lancé. Un appel entendu puisqu'en octobre 2022, une collecte d'une durée de deux ans a été ouverte pour alléger une facture de 48 800 € en partie couverte par les 2 600 € d'aides et mécénats.

Pour soutenir ce projet, rendez-vous sur <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/orgue-eglise-abbatiale-a-etival-clairefontaine>

Rafrâichissement pictural à l'église de Provençères-et-Colroy

Comme pour de nombreuses communes des alentours, la Première Guerre mondiale a laissé d'importantes traces sur le patrimoine architectural de Provençères-sur-Fave, désormais appelée Provençères-et-Colroy.

L'église Sainte-Catherine, dotée d'une tour carrée, d'une nef et d'un bulbe, en est l'une des victimes. En ce sens, des premiers travaux pour la réparer ont été entrepris dès les années 1920, notamment au niveau des vitraux et des peintures. Mais ces efforts ont été rendus vains dans les années 1960 lorsqu'une rénovation maladroite a fait disparaître les décors sur le plafond et sur les murs du chœur.

Vains, peut-être, mais pas sans suite puisque quelques dizaines d'années plus tard, des habitants n'ont pas hésité à solliciter la Fondation

du Patrimoine afin d'obtenir une aide financière pour entreprendre des travaux de peinture. Avec réussite, puisqu'en septembre 2021 une campagne de collecte a été lancée pour financer des travaux comprenant la réhabilitation des peintures du chœur, la reprise de l'encadrement des baies en frise peinte et la restauration des boiseries des mobiliers muraux.

Devant se conclure en décembre dernier, l'appel à souscriptions destiné à récolter 3 000 € a été prolongé de quelques mois. En d'autres termes, si ce n'est pas encore fait, il n'est jamais trop tard pour avoir du cœur afin de participer à l'embellissement du chœur de l'église !

Pour participer à cette collecte, rendez-vous sur <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-de-provencheres-sur-fave>



VIVRE ENSEMBLE >

ORDURES MÉNAGÈRES LA REDEVANCE INCITATIVE TOQUE À LA PORTE

Afin de pouvoir mettre en place la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative dans moins d'un an, l'Agglomération s'apprête à mener une enquête en porte-à-porte pour mieux identifier les besoins. Celle-ci débutera en mars et s'étalera sur quatre mois.

Mettant fin à quatre modes de collecte différents, l'harmonisation du financement du service de collecte des déchets en une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI) sera effective au 1er janvier 2024. Pourtant, alors que 2023 pointe juste le bout de son nez, le moment de préparer cette étape importante pour la communauté d'agglomération est venu !

En réalité, c'est déjà le cas depuis plusieurs mois et même plusieurs années, si on place le curseur du commencement le 14 septembre 2020, lorsque les élus ont approuvé le choix du mode incitatif lors du conseil communautaire.

Désormais, après les nécessaires discussions pour définir la meilleure option, place est faite à l'enquête de terrain. En quatre mois, de mars à juillet, près de 25 enquêteurs iront de porte en porte afin d'alimenter le plus précisément possible la base de redevables. Aussi bien sur la partie administrative, c'est-à-dire savoir qui est l'utilisateur du service pour adresser la facture à la bonne personne, que sur la partie technique servant à recenser les besoins en bac à poubelle tout en identifiant la possibilité de

stockage du bac dans le domaine privé. « On pourra aussi rajouter certains champs plus spécifiques comme le fait que l'utilisateur composte ou le fait qu'il ait un besoin de réduire ses déchets, par exemple. », ajoute la chargée de mission Tarification Incitative pour la communauté d'agglomération. « L'enquêteur communiquera sur les enjeux, sur les modifications apportées et remettra un certain nombre de documents dont le guide de la redevance incitative. »

Au total, 50 000 points adresses seront passés à la loupe. Les particuliers en résidence principale et en résidence secondaire qui seront prévenus quelques jours avant le passage de l'enquêteur, mais pas seulement. « Il va aussi y avoir l'enveloppe producteurs non-ménagers, les professionnels et les administrations ainsi que l'enquête des collectifs. Pour ces redevables, étant donné qu'il existe quelques contraintes, ce sera sur rendez-vous. » Le temps sera alors venu de passer à l'étape suivante : la distribution des bacs, fin août. 2024 sera encore plus proche.

Tout savoir sur les enquêteurs

Entre mars et juillet, période où sera menée l'enquête en porte-à-porte pour recenser les besoins de la population en bacs à poubelle, il est possible que vous croisiez dans votre village ou dans votre ville les enquêteurs chargés d'alimenter la base de redevables. Missionnés par la communauté d'agglomération, leur venue vous sera communiquée quelques jours avant la date de passage.

Se déployant sur des secteurs géographiques déterminés, l'enquêteur sera reconnaissable à travers **trois signes distinctifs** :

- 1 Autour de son cou, il portera un badge comprenant sa photo, son identité et le logo de la communauté d'agglomération.
- 2 Il sera vêtu d'un gilet orange floqué d'un logo de la communauté d'agglomération.
- 3 Si besoin, il pourra vous présenter une lettre de mission tamponnée par la communauté d'agglomération.



Foire aux questions

Ai-je le droit de ne pas répondre à l'enquête ?

Si vous ne répondez pas à l'enquête, les services de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ne pourront pas vous identifier. En conséquence, votre bac ne pourra plus être collecté à compter du 1er janvier 2024.

L'enquêteur est passé alors que je n'étais pas là, que dois-je faire ?

En cas d'absence lors des deux passages spontanés à des jours et horaires différents, l'enquêteur déposera un avis de passage et vous serez invités à appeler le numéro vert indiqué (gratuit) afin de programmer un nouveau passage.

Malgré les preuves, je ne suis pas certain d'avoir affaire à un agent. Comment m'en assurer ?

Pour vous assurer que l'enquête est bien en cours sur votre secteur, vous pouvez solliciter votre mairie ou le service déchets de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (03 29 52 65 56).

Où vont aller les données récoltées ?

Gérées par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, les données ne seront en aucun cas diffusées à l'extérieur, en conformité avec la loi informatique et libertés.

Peut-on me demander des informations sensibles ?

L'enquêteur vous demandera uniquement des informations utiles à la facturation de la redevance (coordonnées et composition du foyer) et si vous avez une activité professionnelle à domicile. Des questions complémentaires vous seront posées pour parfaitement identifier vos besoins en bac. En aucun cas, des informations personnelles (informations bancaires) ne seront demandées.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ FAIT PARLER LES CHIFFRES



Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et la communauté d'agglomération pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Dans un premier temps, du 2 septembre au 14 novembre derniers, une enquête à destination des habitants de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a été menée, avec l'appui de différents acteurs impliqués dans la diffusion (Maisons Frances Services, communauté d'agglomération, CCAS).

Au total, 785 habitants ont répondu à l'enquête. Puis, afin de rendre les analyses plus représentatives de la population du territoire, les résultats ont été peaufinés par tranche d'âge et par sexe. Dans la même période calendaire, une enquête à destination des professionnels des secteurs du sanitaire, du médico-social et de la prévention exerçant sur l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a permis de mesurer la portée de leurs interventions et leur perception du territoire. Au total, 53 professionnels ont fourni les éléments demandés.

Un territoire à la population vieillissante

Il est constaté qu'entre 2013 et 2019, la population de la communauté d'agglomération est passée de 77 507 à 74 424 habitants. En 2019, la part des moins de 24 ans vivant dans l'intercommunalité déodatiennne était inférieure à celle observée aux niveaux départemental, ré-

gional et national. A contrario, la part des 65 à 79 ans et des 80 ans et plus était similaire ou supérieure aux moyennes départementale, régionale et nationale.

Dans le même temps, la part des couples sans enfant parmi les familles s'élevait à 48,5 %, soit une part supérieure au niveau départemental de Meurthe-et-Moselle (43,1 %), mais également supérieure aux niveaux régional (44,4 %) et national (43,1 %).

Les retraités représentaient plus de 33 % de la population du territoire en 2019, soit 6 points de plus qu'au niveau national. Autre constat, 17 % de la population relevait de la profession et catégorie socio-professionnelle des ouvriers.

Sans faire de catastrophisme, les indicateurs de fragilité socio-économique apparaissent plus hauts qu'aux échelles de comparaison. En moyenne, la population est nettement moins diplômée qu'aux niveaux départemental, régional ou national. Les taux de chômage et d'allocataires du RSA et le taux de pauvreté sont plus élevés.

L'Indice de Développement Humain (IDH) a pour but de mesurer le développement des pays à travers trois dimensions : la santé, l'éducation et le niveau de vie. Celui de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (calculé à 0,35) est plutôt défavorable par rapport aux autres EPCI du Grand Est. Une

espérance de vie similaire à celle observée en Région, mais une surmortalité générale, prématurée et évitable, posent question.

Dans ce contexte, des points positifs montrent un taux élevé de ménages disposant d'au moins une voiture. Le territoire accueille une mixité urbaine et rurale. Et de nombreux pôles de proximité sont accessibles.

Parmi les enjeux clés identifiés, un travail est à mener à propos des parcours de santé des personnes vulnérables, dont les personnes âgées et/ou en situation de handicap. Il s'agira de renforcer la prévention médicalisée, la prévention des addictions et l'adoption de comportements favorables à la santé. De même, la prévention du suicide et la promotion de la santé mentale sont mises en avant. Le contrat local de santé prévoit notamment des mesures dirigées vers l'habitat et la prévention du risque radon. Il est aussi constaté que plus d'un tiers des ménages est exposé au risque de précarité énergétique liée au logement.

L'ensemble du diagnostic du contrat local de santé est désormais sur le métier pour en tisser toute une toile de propositions, une méthodologie et un calendrier.



LA BOUSSOLE : PLUS QUE QUELQUES SEMAINES !

Le tome I est en passe d'être achevé et vous allez pouvoir prendre votre plus belle plume pour commencer l'écriture du tome II : après des années de travaux, le pôle culturel et touristique La Boussole va enfin devenir vôtre !

L'équipement est juste magnifique, qu'on se le dise. Les kilomètres de rayonnage vous attendent, les trésors sont en place, les consoles de jeux vidéo et les ordinateurs sont branchés. Il n'y a plus qu'à soigner la signalétique pour que vous ne vous perdiez pas dans les 4 800 m² de La Boussole, et ça sera enfin le grand jour ! Au plus tard début avril, vous pourrez vous approprier les lieux, découvrir les pépites dont ils regorgent et profiter des mines d'informations sur le territoire qu'ils mettent à votre disposition.

La Boussole, c'est une médiathèque, tête du réseau de lecture publique Escales, avec des collections diversifiées et accessibles à tous, la mise en valeur du patrimoine écrit, des rendez-vous culturels réguliers et un outil de développement numérique et économique par la partie tiers-lieu.

La Boussole, c'est un bureau de l'office de tourisme intercommunal, vitrine du territoire de l'agglomération, avec différents espaces pour un parcours client adapté : accueil, tourisme vert, famille, boutique...

La Boussole, c'est une Galerie, espace commun médiathèque/office de tourisme pour la valorisation du territoire, avec un accès au fonds local (presse régionale, livres et films sur les Vosges), un accès à internet et aux collections numériques, une exposition annuelle pour la valorisation du patrimoine écrit, un service d'emprunts "Drive" le lundi après-midi...

Les horaires d'ouverture

Office de tourisme

Variables en fonction de la saisonnalité, du lundi au samedi d'octobre à mars, et du lundi au dimanche, d'avril à début octobre.

La Galerie

Selon la saisonnalité

La médiathèque

Hors vacances scolaires :

Mardi, mercredi et vendredi de 10 h 30 à 19 h

Samedi de 10 h 30 à 18 h

Jeudi réservé à l'accueil de groupes

Vacances scolaires :

Mardi, mercredi et vendredi de 10 h 30 à 19 h

Jeudi de 10 h 30 à 13 h et accueil de groupes

Samedi de 10 h 30 à 18 h

Les tarifs de la médiathèque

Accès libre et gratuit sur place ; abonnement annuel pour les emprunts :

**Résidents de la communauté d'agglomération
Moins de 18 ans et étudiants : gratuit**

Adultes : 15 €

Abonnement temporaire (3 mois, pour découverte ou touristes) : 5 €

Ecoles, associations : gratuit

Résidents hors agglomération

Moins de 18 ans et étudiants : gratuit

Adultes : 25 €

Abonnement temporaire (3 mois, pour découverte ou touristes) : 5 €

Ecoles, associations : 20 €

Tête de réseau

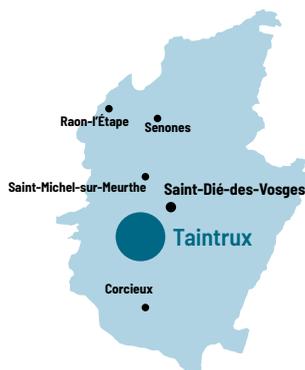
La médiathèque La Boussole sera tête du réseau de lecture publique Escales, qui comprend les structures d'Étival-Clairefontaine, Fraize, Raon-l'Étape, Senones et Jean-de-la-Fontaine à Saint-Dié-des-Vosges. Six établissements qui fonctionneront comme un seul homme : une carte d'abonnement unique, un catalogue commun, des fonds tournants, des outils de médiation communs, un portail internet commun, un accès identique aux ressources numériques... Ce qui est possible ici l'est forcément là !

<https://escales.saint-die-des-vosges.fr/>

UNE COMMUNE DANS L'AGGLO >

TAINTRUX

Depuis le référendum local et populaire du 7 juin 2009 ouvert à tous les habitants, enfants compris, on nomme Taintrusiens les habitants du village. Ils étaient jadis, et le demeurent encore, désignés « les notis brôves gens de Tinctru », autrement dit « nos braves gens de Taintrux », traduit du dialecte montagnard ancien-français.



Carte d'identité

1 529 habitants, 48 au km²

Altitude: de 344 m à 760 m

Superficie : 31,69 km²

Code postal : 88100

Code commune : 88463

Gentilé : Taintrusien(ne)s

Paroisse : Notre-Dame-du-Val-de-Meurthe,
diocèse de saint Dié.

Associations : 26 sociétés différentes

Enseignement

École maternelle de Rougville : 34 enfants

École primaire du Centre : 57 enfants

Budget et fiscalité

35,76 % pour les propriétés bâties

32,76 % pour les propriétés non bâties



À 7 km de Saint-Dié-des-Vosges, à 5 km de Saulcy-sur-Meurthe par le col d'Anozel à 450 m, et à 11 km de Corcieux par le col de Vanémont à 519 m, la superficie de Taintrux est l'une des plus vastes du département. Une prestation de transports en commun à la demande SylVous-Plait, et les transports urbains de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges rendent des services appréciés.

Orné de pins sylvestre, de sapins et de quelques autres belles essences forestières, le territoire communal sis dans le bassin versant du Rhin au sein de Rhin-Meuse est arrosé par la Mortagne, par les ruisseaux le Taintroué, petit affluent rive gauche de la Meurthe, de la Cense de Grandrupt, le Paxoral, des Trois-Scieries, du Bois de la Famille, le Neurain et par celui des Rouges Eaux.

La mairie et l'église sont bâties au lieu-dit Centre. Cependant, le relief permet un habitat très dispersé parmi douze hameaux dont Rougville et Chevry, qui subsistent d'une tradition séculaire de vie montagnarde. Traversé par la RD 31, une importante scierie est implantée au lieu-dit des Trois Scieries, ainsi que l'école maternelle, une auberge qu'une voie de pierre, peut-être antique, relie aux 606 m d'altitude du col du Haut-Jacques. Un restaurant-bar apporte sa part de convivialité.

Les lieux de hauteur de Chastel, proche du Noirmont, témoignent de l'intérêt stratégique d'observation et de signalisation reconnu à l'époque médiévale. Le château de Taintrux est alors le chef-lieu d'une vaste terre, chef-lieu auquel est imposée une juridiction supérieure, le buffet.

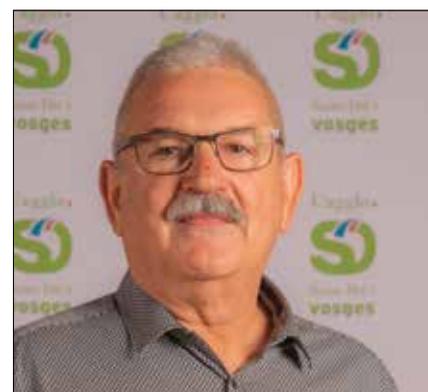
Teintruth vers 1050, Tentrini en 1188, Tentrui en 1380, Taintrux en 1398, Tentrui en 1420, des érudits ne sont pas tous d'accord, mais certains estiment que Taintrux signifierait « ruisseau teint », le grès lui donnant une belle couleur rose-rouge. Le rouge évoque plutôt une limite à ne pas franchir, rappelant que, proche des voies de passage de la soldatesque, Tain-

trux fut souvent ravagée par des bandes de pillards et de déserteurs, après 1635 et bien au-delà de la Guerre de Trente ans durant laquelle les forêts cachèrent les habitants qui s'y réfugiaient.

En 1845, le service fiscal recense 394 maisons, 530 ménages, 202 électeurs payant l'impôt du cens. Trois moulins à grains, cinq scieries, une fabrique de galoches profitaient alors de l'eau des ruisseaux, parfois même de la petite rivière aménagée et flottable.

La Grande Guerre généra des combats violents. Une stèle commémore Abraham Bloch, le premier rabbin aumônier mort pour la France. Plus tard, en juin 1944, le maquis de Taintrux subit une sanglante répression à sa révolte. Plusieurs résistants furent passés par les armes, dont le fils du maire de l'époque. Croix de guerre 1914-1918, la commune de Taintrux fut également décorée de la Croix de guerre 1939-1945. Le souvenir reste vif.

De beaux projets communaux contribuent à un élan dynamique vers l'avenir.



Du tac au tac avec... Pierre CHACHAY

Né en 1954 à la ferme familiale de Rougville, Pierre Chachay se définit comme « un pur et dur Taintrusien ».

A 18 ans il sort du lycée professionnel Saint-Roch, avec le Bac E, le BEP de mécanique générale et le CAP de dessinateur industriel. Après 14 mois passés chez Gantois, à 19 ans, il devient gendarme auxiliaire, à Sélestat. Pierre Chachay réalise une carrière de gendarme motocycliste, de commandant de brigade territoriale et de montagne à Barcelonnette, durant 26 ans au sein de la région PACA.

De retour dans les Vosges en 1999, après 11 ans comme Major motocycliste, adjoint au commandant de l'EDSR à Épinal, il est retraité en 2011. De 2011 à 2017, il assure la fonction de chargé de mission de sécurité routière au sein du pôle d'appui SR du CEREMA à Metz.

Premier adjoint en 2014, il est élu maire en 2020. Marié, Pierre Chachay est père et grand-père. Il conserve sa passion pour la moto et la montagne. Il aime travailler le bois (menuiserie - ébénisterie).

Les priorités de votre mandat ?

L'éducation, la sécurité, l'aide et l'assistance aux personnes âgées.

Poursuivre les programmes d'entretien des 110 km de voirie.

Transformer l'ancien hôtel-restaurant « Le Haut-Fer », devenu propriété de la commune, pour en faire un complexe sportif et associatif. Rendre la mairie accessible aux PMR.

Les atouts et les faiblesses de Taintrux ?

Le calme et la quiétude au cœur de la forêt communale de 1400 ha. Taintrux est un village dortoir qui manque de commerce de proximité. La population et le nombre enfants scolarisés ont tendance à baisser.

Quel a été l'intérêt de rejoindre la communauté d'agglomération ?

« Plus on est nombreux, plus on est forts. Engager des investissements importants non envisageables seul. Promouvoir le tourisme. »

LES TEMPS FORTS >



Education artistique et culturelle : les tous-petits à l'ombre des nuages

Démarche visant à généraliser l'accès des enfants et des jeunes de tout le territoire aux arts et à la culture, le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) émane de la volonté de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges de développer des actions prenant en compte tous les temps de la vie des jeunes : temps scolaire, temps de l'éveil, temps péri et extra-scolaire, temps familial.

En marge des Itinéraires « **Les Petits Mondes de l'art** » qui permettent de faire découvrir aux écoliers les quatre services culturels intercommunaux, différents temps forts sont accessibles aux familles. C'est le cas, par exemple, de l'exposition-atelier "Tamponville" (lire par ailleurs) de l'illustrateur Aurélien Débat, au musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges jusqu'au 19 février.

C'est le cas également des représentations du spectacle « **A l'ombre d'un nuage** » proposées par la compagnie En Attendant... aux bambins à partir de 10 mois ! S'appuyant sur des illustrations signées de Vincent Godeau, ce spectacle est un voyage immobile, une invitation à la rêverie, une balade au gré des nuages, du vent, des montagnes et des ruisseaux. Les éléments arrivent un peu par surprise, s'installent au fil de la déambulation du personnage et les saisons défilent joyeusement, dévoilées par les lumières, les ombres et les sons. C'est un instant de poésie tout en couleur pour les tout-petits, un moment à partager avec des adultes pour ressentir le plaisir et l'aventure des premières pages tournées...

Le lundi 20 mars à 17 h à la salle Beuregard de Raon-l'Étape

Le mercredi 22 mars à 17 h au Centre d'animation municipale de Fraize

Le jeudi 23 mars à 17 h 30 à La Boussole de Saint-Dié-des-Vosges

Informations : www.ca-saintdie.fr/decouvrir/cteac ; réservations au 06 79 04 23 16

Le musée Pierre-Noël entre éducation et réflexion

Jeunes et moins jeunes trouveront leur bonheur au musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges ! Du 13 au 19 février, le grand public pourra découvrir l'exposition « **Tamponville** » proposée par l'illustrateur Aurélien Débat dans le cadre du Contrat territorial pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC). S'adressant principalement aux enfants (dès 6 ans), elle donne l'occasion de rentrer dans l'univers de l'artiste tournant autour de villes réelles ou imaginaires créées tout en tampons à travers de nombreux ateliers participatifs.

Pour le plus grand public, dès le 15 avril et jusqu'au 15 août, des peintures et gravures signées **Mitsuo Shiraishi**, qui interrogent notamment sur la vie et ses ambivalences, seront également à découvrir au sein du musée.



L'art au Cepagrap

Au sein de l'Espace des Arts Plastiques Cepagrap de Saint-Dié-des-Vosges, l'art est vraiment chez lui. Outre être un lieu d'apprentissage, l'endroit est aussi un lieu d'exposition. Jusqu'au 18 février, « **Les Tentes de l'instant** » présente une sélection de peintures de Philippe Flesch.

Du 4 mars au 22 avril, place sera faite à l'exposition « **De la présence de la nature** » proposée par François Ferreux, plasticienne notamment spécialisée dans les sculptures en fibre de lin. Une rencontre avec l'artiste sera proposée le 31 mars, à 18 h.

Le papier à la fête à la médiathèque d'Étival-Clairefontaine

Si, à l'heure où le numérique envahit de plus en plus nos quotidiens, sa place s'amenuise, à Étival-Clairefontaine, le papier fait de la résistance !

Le 8 février, à 14 h, l'atelier « **Mondes amoncelés : crée ton monde rêve** » permettra aux âmes créatives de s'exprimer à travers une session autour de papiers déchirés et de collage (dès 7 ans). Puis, le 18 février, à 14 h 30, l'écriture prendra toute sa place dans l'atelier pour adolescents et adultes animé par l'auteur David Dumortier : poésie, emballage dans une lettre et envoi aux personnes seules, isolées ou malades sont au programme !

À la médiathèque intercommunale, 12 cour des Moines à Étival-Clairefontaine

Programme complet sur ca-saintdie.fr / Inscriptions obligatoires au 03 29 41 95 32



« En Plaine Nature ! » de retour

Le programme de sensibilisation à la biodiversité porté par la communauté d'agglomération promet encore de belles rencontres en 2023 ! Se déroulant systématiquement du côté de la vallée de la Plaine, les sorties sont gratuites et ouvertes à tous.

Dimanche 26 février à 9 h à Pierre-Percée, « **Sauvez les amphibiens !** » : découvrez les amphibiens et participez à leur sauvegarde en participant au chantier d'installation d'un crapaudrome.

Vendredi 17 mars à 20 h à la Criquette à Raon-l'Étape, « **la nuit de la chouette** » : une balade au clair de lune pour découvrir l'univers des rapaces nocturnes et tenter de les entendre.

Samedi 8 avril à 9 h au boulo-drome de Raon-l'Étape, « **Chants des oiseaux de la voie verte** » : apprenez à reconnaître les chants des principales espèces présentes au bord de la voie verte

Infos et inscriptions au 07 81 52 29 81 ou contact@etcterra.fr



Enchantement et désenchantement pour le Spectacle vivant

Ces prochaines semaines, la programmation du Spectacle vivant se veut plus que jamais hétéroclite ! Avec la patte de **François Morel** sur les textes de Raymond Devos (9 février, 20 h 30 à l'Espace Georges-Sadoul) ou le regard de **Geoffrey Rouge-Carrasat** sur son ancien métier de professeur (le 7 mars à Corcieux, le 8 mars à Raon-les-Leau, le 9 mars à Plainfaing et le 11 mars au musée Pierre-Noël), la comédie aura toute sa place.

Au même titre que le cirque, d'ailleurs, avec la compagnie Rasposo proposant **Oraison** (5 et 6 mai à 20 h 30 à Moyenmoutier) où le clown blanc apparaît comme un sauveur du monde contemporain. Ou encore l'aspect musical avec **Mathias Malzieu et Daria Nelson** (7 avril, 20 h 30, Espace Georges-Sadoul) à travers un spectacle mêlant projection, décors et concert de piano-voix.

Le programme complet est à retrouver sur ca-saintdie.fr

Une symphonie d'instruments sur le territoire

Proposant des cours riches instrumentalement parlant, le Conservatoire Olivier-Douchain en fait profiter le grand public. Ce sera le cas le 8 février à La Nef (18 h) où les classes de clarinette et alto de Sara Taboada et Claire Thiébaud seront en concert sur le thème des animaux mais aussi le 10 février à la Halle aux Blés de Raon-l'Étape (20 h) avec le concert « **Studio Ghibli** » du projet Miazaki des classes de piano de Julien Weyer et de flûte traversière de Sébastien Perrin.

À La Nef, le quatuor Phantasy présentera une prestation composée de hautbois, violon, alto et violoncelle le 25 mars à 20 h 30 tandis que Cédric Benoit proposera une Jam session pop rock'n blues le 29 mars à 20 h 30.

Programme complet à retrouver sur ca-saintdie.fr > Découvrir > Conservatoire Olivier-Douchain

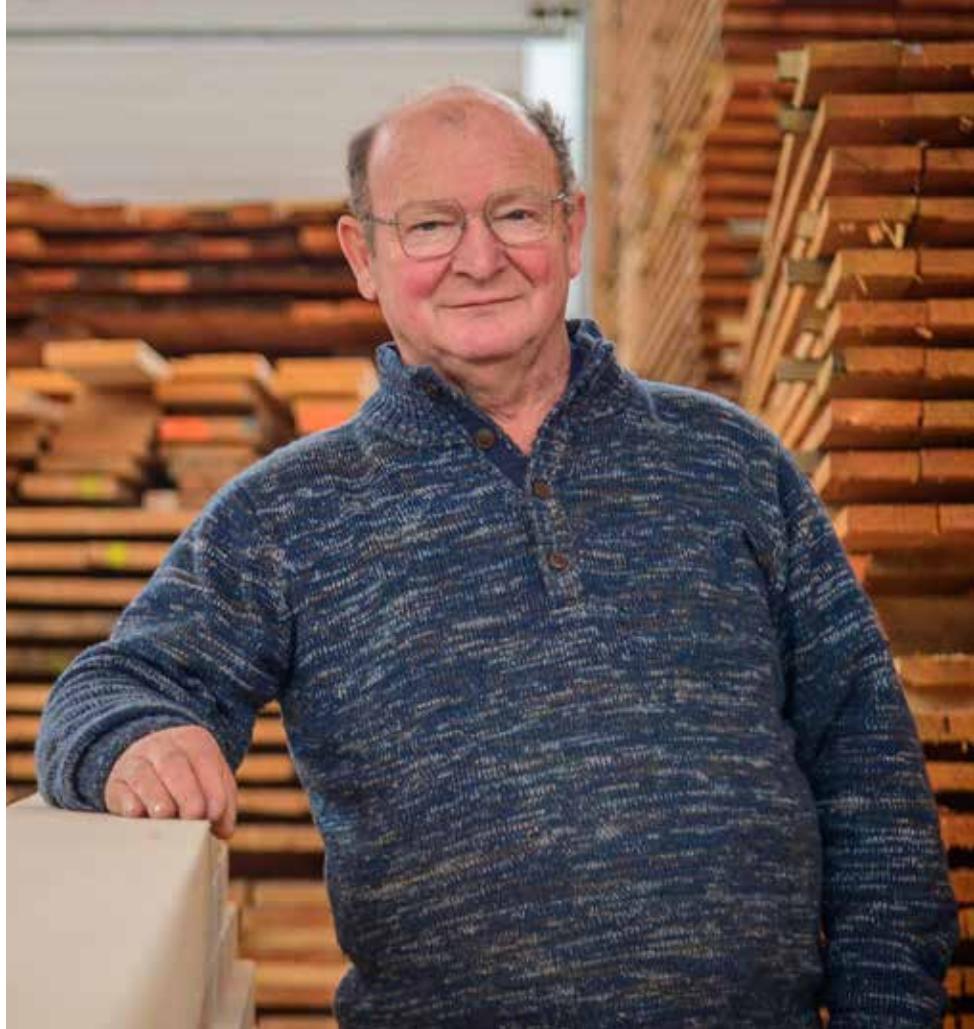


YVES SERTELET

Les pieds bien sur cette terre déodatienne qui l'a vu naître au sein d'une grande famille de sept enfants, Yves Sertelet est de ceux qui reçurent l'exemple parental du travail bien fait.

A l'issue de ses études, un CAP de couvreur-zingueur en poche, le jeune homme d'alors est embauché par l'entreprise Imhoff. Il sera ensuite appelé sous les drapeaux, comme pilote de char en Allemagne, avant de retrouver son poste qu'il quittera un an plus tard pour rejoindre la société Louis-Weisrock, spécialisée dans la construction en bois.

Son frère René à la maçonnerie, Yves à la charpente, le tandem s'installe à son compte et vivra une grande aventure professionnelle. Monsieur Sertelet se souvient des heures et des heures d'application à l'ouvrage : « *Je suis devenu artisan à 23 ans, on bossait du lundi matin au samedi soir. On ne finissait pas de bonne heure et on ne prenait jamais de vacances, il ne faut pas avoir peur de travailler si l'on veut gagner sa vie. Mais je dois aussi la réussite de l'affaire à mon épouse, Pascale, qui m'a toujours soutenu et épaulé. Pascale est une femme en or. Dans un commerce, c'est très important d'être un couple soudé...* » Une pointe d'émotion dans la voix, Yves Sertelet mesure tant d'années de dévouement. « *Je suis retraité, mais voyez, elle est toujours là, auprès de nos enfants qui ont intégré la société.* » La transmission s'est faite tout naturellement. « *C'est*



une affaire de famille, notre fils Guillaume est un passionné. Il a le bois dans la peau. Titulaire d'un BP charpente, il vit pour cela, il est devenu un véritable spécialiste. Notre fille Aurélie est diplômée ingénieur en matière de bois. »

Yves Sertelet passe chaque jour dans le grand bâtiment de 4 000 m² à Provençères-sur-Fave. « *C'est la routine, je vais voir les gars, je donne des conseils, j'explique des méthodes, je vais sur les chantiers, le contact humain est primordial... Mais vous savez n'importe quel métier prend du temps... Il faut aimer son métier.* »

Devenu grand-père, il se réjouit d'avoir transmis ses valeurs. Pudique comme le sont souvent les gens de sa génération, Yves Sertelet parle peu de ceux qu'il aime, et encore moins de lui-même. Mais lorsqu'il porte son regard vers les ateliers, c'est toujours avec une fierté teintée de la tendresse des créateurs.

Un savoir-faire reconnu

Impossible à manquer au passage, à la sortie de Provençères-et-Colroy, l'entreprise éponyme Yves Sertelet a beaucoup grandi depuis sa création en 1982. Un coup d'œil, et d'emblée on remarque que cet atelier d'environ 4 000 m² est spécialisé dans le travail du bois.

Dans l'objectif d'accueillir une nouvelle machine destinée à construire des murs en bois massif chevillés, un procédé unique en France, l'Union européenne a soutenu l'extension du bâtiment initial en apportant une aide de 600 000 €.

Au service des charpentiers, architectes et particuliers, la charpente bois et la maison en ossature bois y sont produites dans l'excellence et l'expérience. Un bureau d'études, une cinquantaine de salariés, des techniques de conception et de fabrication permettent de répondre aux exigences des projets architecturaux les plus audacieux.

Souvent hautement primée, la société Sertelet utilise au maximum des bois locaux et soutient une gestion rigoureuse d'un patrimoine forestier à préserver pour l'avenir.